

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 12 OCTOBRE 2015

SEANCE ORDINAIRE

L'an deux mille quinze et le douze octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins, dûment convoqué par M. Bernard BROCHAND, Président de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins et Député de la 8^{ème} circonscription des Alpes-Maritimes, s'est assemblé, en séance ordinaire, au sein de la salle du Conseil Municipal de la Ville de Cannes, 31 boulevard de la Ferrage à l'Hôtel de Ville annexe.

M. BROCHAND.- Je vais vous demander de vous mettre à vos places. Nous sommes aujourd'hui réunis pour une nouvelle séance du Conseil Communautaire des Pays de Lérins.

Avant de procéder à l'ouverture de cette séance, il me semble important de faire une allocution sur les conséquences des intempéries survenues le 3 octobre dernier. Sachez que ce soir, il y a une alerte orange avec possibilité de tornade. Là aussi, soyez prudents chez vous, nous ne savons jamais ce qui peut se passer, mais c'est le dernier message que nous avons eu.

Les Communes de Cannes, du Cannet, de Mandelieu-La Napoule, de Mougins et de Théoule-sur-Mer ont subi des dégâts matériels considérables et, bien pires pour certaines, de nombreuses pertes humaines.

Compte tenu de ces circonstances exceptionnelles, j'ai décidé de réunir, juste après la présente séance, un conseil communautaire en séance extraordinaire visant à mettre en œuvre des démarches de solidarité auprès de nos communes membres sinistrées.

Mesdames, Messieurs, je renouvelle tout mon soutien ainsi que celui de mes collaborateurs dans cette terrible épreuve et sachez que la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins mettra tout en œuvre pour vous soutenir.

En hommage aux victimes décédées après toutes ces pluies diluviennes, je vous remercie de bien vouloir observer une minute de silence.

Minute de silence.

Merci.

Je déclare, à présent, la séance ouverte.

Nous allons procéder à l'appel nominal et je vais voir si nous avons le quorum.

Je voudrais féliciter et accueillir M. RAVASCO parmi nous, puisqu'il vient pour la première fois assister à ce rendez-vous. Bienvenue parmi les Conseillers Communautaires des Pays de Lérins. Merci.

Étaient présents :

M. BROCHAND	M. ALUNNI	Mme AZEMAR-MORANDINI
M. GALY	Mme LEQUILLIEC	M. CIMA
M. LEROY	Mme TARDIEU	Mme GOUNY-DOZOL
M. BOTELLA	M. LOPINTO	Mme REIX
M. LISNARD	Mme LAURENT	Mme BRUNETEAUX
M. PIGRENET	Mme DUHALDE-GUIGNARD	M. CHIKLI
Mme DESENS	M. RAVASCO	M. DE PARIENTE
M. GARRIS	M. DESENS	M. FIORENTINO
Mme DI BARI	M. TOULET	Mme POURREYRON
Mme ROMIUM	M. RAMY	Mme DEWAVRIN
M. CARRETERO	Mme REPETTO-LEMAITRE	Mme BENICHOU
Mme BARASCUD	M. FRIZZI	Mme SIGUIER
M. FARINELLI	M. MELLAC	Mme DORTEN
M. PASERO	M. CHIAPPINI	M. GROSJEAN
M. LAFARGUE	Mme VAILLANT	
Mme ROBORY-DEVAYE	Mme ARINI	

formant la majorité des membres en exercice.

Étaient excusés :

Mme Michèle TABAROT qui avait donné pouvoir à M. Yves PIGRENET.

Mme Josette BALDEN qui avait donné pouvoir à Mme Muriel DI BARI.

M. Bernard ALENDA qui avait donné pouvoir à M. Alain GARRIS.

M. Emmanuel DI MAURO qui avait donné pouvoir à M. Didier CARRETERO.

Mme Arlette VILLANI qui avait donné pouvoir à M. Patrick LAFARGUE.

Mme Marie-Claudine PELLISSIER qui avait donné pouvoir à Mme Denise LAURENT.

M. Bernard ALFONSI qui avait donné pouvoir à M. Guy LOPINTO.

M. Michel BIANCHI qui avait donné pouvoir à M. Richard GALY.
 Mme Emmanuelle CENNAMO qui avait donné pouvoir à M. Georges BOTELLA.
 Mme Josiane ATTUEL qui avait donné pouvoir à M. Jean-Marc CHIAPPINI.
 M. Max ARTUSO qui avait donné pouvoir à M. Jean MELLAC.
 M. Éric CATANESE qui avait donné pouvoir à M. Gilles CIMA.
 M. Olivier VASSEROT qui avait donné pouvoir à M. Jean-Valéry DESENS.

Etaient absents :

M. GARCIA ABIA
 Mme LACOUR
 M. TABAROT

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 29/06/2015

M. BROCHAND.- Je vous propose d'approuver, tout d'abord, le procès-verbal de la séance du 29 juin dernier. Ce procès-verbal est soumis, ce jour, à votre approbation.
 Avez-vous des remarques ? (*Pas de remarque*)
 Je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le PV du Conseil Communautaire du 29 juin 2015 est approuvé à l'unanimité.

Listes des délibérations du Bureau et des décisions communautaires prises en application des articles L. 5211-10 et L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. BROCHAND.- Nous allons maintenant aborder les listes des délibérations du Bureau ainsi que des décisions communautaires prises en application des articles L. 5211-10 et L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ces deux listes figurent dans les documents de séance qui vous ont été adressés dans le respect des cinq jours francs. Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.
 Avez-vous des questions ? (*Pas de question*)

Liste des marchés publics et avenants suite à la délibération n° 5 du 9 avril 2014 et en application des articles L. 5211-2 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. BROCHAND.- Nous allons également aborder la liste des marchés publics et avenants suite à la délibération n° 5 du 9 avril 2014 pris en application des articles L. 5211-2 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales. Cette liste figure dans les documents de séance qui vous ont été adressés dans le respect des cinq jours francs. Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information à leur sujet.
 Avez-vous des questions ? (*Pas de question*)

Désignation du secrétaire de séance en application des articles L. 5211-1 et L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. BROCHAND.- Je vous propose de désigner notre secrétaire de séance, en application des articles L. 5211-1 et L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ce dernier devant être choisi parmi les délégués communautaires présents, je vous propose la candidature de Mme Charlotte SIGUIER en qualité de secrétaire de séance. Êtes-vous d'accord ? Quelle unanimité ! Je vous remercie.
 Nous allons passer à l'ordre du jour de la séance qui comporte 17 questions dont la délibération n° 1 qu'il m'incombe de vous présenter.

1.- Livre « PAYS DE LÉRINS - Le bien-être habite ici » : Modalités de mise en vente

M. Bernard BROCHAND, Président, prend la parole

M. BROCHAND.- Cela concerne les Pays de Lérins bien entendu. Nous travaillons depuis un an à l'écriture et à la mise en forme d'un livre, « Le bien-être habite ici », qui sera distribué très certainement le jour de Noël, mais nous considérons aussi que ce livre au vu de la dernière maquette mérite d'être mis en vente. Nous avons donc souhaité, avec les membres de notre communauté, traduire dans un livre qualitatif, certes, les atouts et les richesses sans pareil de notre territoire ainsi que de sceller au fil des pages notre belle aventure collective commencée il y a un an et demi au sein de notre Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins.

Les Pays de Lérins qui riment avec bien-être et dont l'âme est la quintessence d'un pays unique, expression d'une belle harmonie entre l'Humanité et la Nature, le Citoyen et l'Environnement. De plus, ce livre sera illustré de photos magnifiques qui plongeront le lecteur dans notre histoire, nos traditions, notre patrimoine, nos racines, mais également notre avenir dans le respect des identités respectives de nos cinq communes.

Ce livre paraîtra à la fin de l'année, comme je vous l'ai dit, et nous proposons de le commercialiser au prix de 20 € TTC. Il sera, je crois, un formidable outil de promotion de notre territoire et le témoin de notre destin commun et de notre renaissance après ces tragiques inondations qui nous ont touchés.

Avez-vous des questions ? Qui est contre ?

M. GROSJEAN.- Ce n'est pas un vote contre, c'est une observation. Merci, M. le Président.

Les élus Bleu Marine voteront favorablement à cette délibération, mais nous souhaitons tout de même apporter une observation. Nous avons hâte de découvrir cet ouvrage, mais nous regrettons tout de même qu'il serve à légitimer cette collectivité qu'est ce nouvel échelon territorial, l'intercommunalité. Parler d'histoire et de nos traditions, oui, mais dans un but politique, nous pensons que ce n'était pas souhaitable.

M. BROCHAND.- Cela veut dire que vous êtes contre les intercommunalités, si j'ai bien compris !

M. GROSJEAN.- Oui, et ce n'est pas la première fois que nous vous le disons au sein de cette assemblée.

M. BROCHAND.- Dites-moi politiquement, pourquoi êtes-vous contre ?

M. GROSJEAN.- Nous sommes favorables au triptyque Commune-Département-Nation. Pour nous, les communes sont l'âme de la France et les intercommunalités participent à ce phénomène de détricotage.

M. BROCHAND.- Non, nous ne sommes pas l'âme de la France, je le comprends tout à fait ! Merci de votre remarque.

M. GROSJEAN.- Mais nous voterons favorablement à cette délibération.

M. BROCHAND.- Merci quand même.

Avez-vous d'autres remarques ? (*Pas de remarque*)

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. BROCHAND.- Le livre des Pays de Lérins, « *Le bien-être habite ici* », dont j'espère que vous profiterez, est donc approuvé à l'unanimité. Merci.

Je passe la parole maintenant à Monsieur BOTELLA.

2.- Modification des délégations du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins au Président

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. Georges BOTELLA, 3^{ème} Vice-Président

M. BOTELLA.- Merci, M. le Président.

Bonsoir à toutes et à tous. Bien que la Commune de Théoule-sur-Mer n'ait pas été trop endommagée par les intempéries, nous nous associons pleinement et solidairement aux autres communes pour toutes les catastrophes qu'elles ont subies.

Nous allons passer au projet de délibération n° 2 qui concerne une modification des délégations du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins au Président.

Dans cette délibération, il s'agit d'aller vers une plus grande simplification et un allègement des procédures administratives en donnant délégation au Président pour décider la cession de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à hauteur de 4 600 €. Je vous fais grâce de vous lire tout le projet de délibération lequel, je pense par ailleurs, vous avez entièrement lu et potassé.

Avez-vous des questions concernant cette délibération ?

Si vous n'en avez pas, nous allons procéder au vote. Qui est contre ? Trois voix contre. Qui s'abstient ? La délibération est approuvée à la majorité.

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Contre : M. RAVASCO, Mme DORTEN et M. GROSJEAN).

Mme Julie BENICHOU entre en séance en ayant, au préalable, donné pouvoir à Mme Noémie DEWAVRIN.

3.- Contrôle de légalité - Convention relative à la télétransmission des actes entre l'État et la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. Georges BOTELLA, 3^{ème} Vice-Président

M. BOTELLA.- Nous passons au projet de délibération n° 3 qui concerne le contrôle de l'égalité, plus particulièrement la convention relative à la télétransmission des actes entre l'État et la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins. La télétransmission entre la Communauté d'agglomération et l'État est essentielle pour gagner du temps et réduire les dépenses, que ce soient des dépenses de papier, de déplacement, de personnel. Elle rendra exécutoires les actes par un simple accusé de réception électronique et établira, au sein de la collectivité, un circuit de validation qui permettra un suivi plus rapide des actes.

Avez-vous des questions concernant cette délibération ?

S'il n'y en a pas, nous allons procéder au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4.- Convention de cession de biens mobiliers à usage de bureau conclue à titre onéreux entre la S.A.R.L. ADONE EVENTS et la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. Georges BOTELLA, 3^{ème} Vice-Président

M. BOTELLA.- Pour accueillir l'ensemble des nouveaux agents transférés au titre des nouvelles compétences obligatoires et optionnelles, la C.A.P.L. dispose de nouveaux bureaux administratifs qu'il convient d'aménager. En procédant à l'achat du mobilier déjà sur place antérieurement, nous réalisons des économies de temps par la suppression du délai de mise en place de procédures d'achat ainsi que celui de la livraison, mais surtout d'argent par un prix très peu onéreux de l'ordre de 200 €.

Avez-vous des questions concernant cette délibération ?

Si vous n'en avez pas, nous allons procéder au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5.- Adhésion de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins au dispositif de convention unique d'offre de services proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes-Maritimes (CDG 06) au titre des missions facultatives

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. Georges BOTELLA, 3^{ème} Vice-Président

M. BOTELLA.- Le Conseil d'Administration du CDG 06 a délibéré le 22 juin 2015 pour simplifier son dispositif d'accès aux missions facultatives et le remplacer par une convention unique permettant de faciliter la gestion de leurs adhésions actuelles et futures.

Pour les missions facultatives déjà souscrites par la C.A.P.L. - celle que nous avons souscrite actuellement est la médecine préventive -, la convention se substituera de plein droit aux conventions existantes aux conditions de tarifs et de services actuellement en vigueur et pour les missions facultatives dont la C.A.P.L. souhaiterait bénéficier après la signature de la convention unique - par exemple : l'hygiène et la sécurité, le service social ou l'accompagnement psychologique -, l'accès à ces missions facultatives se fera par la souscription d'un simple bulletin d'adhésion sans avoir besoin de passer par une nouvelle convention. Cette adhésion aura une durée de trois ans et interviendra à compter du 1^{er} janvier 2016. C'est donc une simplification pour ces conventions facultatives passées avec le Centre de Gestion.

Avez-vous des questions concernant cette délibération ?

Si vous n'en avez pas, nous allons procéder au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Je passe la parole à M. David LISNARD, Vice-Président en charge des Finances et de la Fiscalité.

6.- Budget Annexe des Transports publics urbains : Admission en non-valeur au titre des exercices 2013 et 2014

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. David LISNARD, 4^{ème} Vice-Président

M. LISNARD.- Merci.

M. le Maire, chers collègues, je vous invite à vous reporter à la délibération n° 6 mais, avant cela, je renouvelle tous les remerciements de la Ville de Cannes, des habitants et des professionnels à la solidarité intercommunale en m'associant aux difficultés rencontrées dans toutes les communes du bassin de vie et les cinq communes évidemment ici représentées avec, en particulier, un bilan douloureux au plan humain à Mandelieu et à Cannes et un bilan matériel qui s'aggrave chaque jour. Nous découvrons un peu plus la gravité de la crise que nous affrontons et le malheur de foyers entiers, d'entreprises exsangues et la nécessité de travailler dans la durée pour soutenir matériellement, moralement et financièrement les victimes. Merci aux communes qui nous ont spontanément aidés, en particulier Mandelieu et la Commune de Cannes qui ont été très touchées. Merci aux moyens alloués par la Commune de Mougins. Merci aux situations de relogements proposés par la Commune de Théoule-sur-Mer. Merci à la coordination menée avec Le Cannet sur des secteurs à risque autour de La Frayère. Merci à toutes les collectivités extérieures à notre Communauté d'agglomération, mais également à notre Département et à notre Région qui nous ont alloué des moyens dont nous avons encore énormément besoin.

Pour revenir à l'ordre du jour de cette séance, la délibération n° 6 concerne l'admission en non-valeur au titre des exercices 2013 et 2014. Vous voyez que l'enjeu est extrêmement limité puisqu'il existe, comme dans toute structure à vocation commerciale même si elle est de service public, des admissions en non-valeur lorsque nous constatons l'impossibilité d'encaisser quelques créances. La première délibération concerne le Budget Annexe des Transports publics urbains, le Réseau BUS AZUR. Il faut savoir que le produit des ventes de transport représente 6,5 M€ par an sur le Réseau BUS AZUR. Pour les créances inférieures à 30 €, que d'après M. le Trésorier nous ne pouvons recouvrer, nous avons un montant total proposé de 1 013,82 € sur 67 titres de recettes. Nous devons comptablement en prendre acte. Il ne faudrait pas qu'il y ait de non-valeur, mais ce chiffre est extrêmement faible au vu des 6,5 M d'€ de recettes de vente de tickets réalisés par BUS AZUR.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*)

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7.- Budget Annexe Traitement des Ordures Ménagères : Admission en non-valeur au titre des exercices 2013 et 2014

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. David LISNARD, 4^{ème} Vice-Président

M. LISNARD.- La délibération n° 7 : c'est la même mécanique comptable et administrative concernant l'autre budget annexe qui est le Budget Annexe du Traitement des Ordures Ménagères pour l'admission en non-valeur au titre des exercices 2013 et 2014 pour un montant qui nous est proposé de 2 373,06 € sur les déchets ménagers. Pour vous donner un chiffre, le seul produit de la déchetterie, uniquement pour le mois de janvier 2014 puisque vous savez que nous avons cette période de transition en gestion directe par la C.A.P.L., était de 140 000 €. Cela relativise le montant de ces produits en non-valeur.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*)

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

8.- Convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation de cartes stratégiques du bruit et de plans de prévention du bruit dans l'environnement sur les territoires des Communautés d'Agglomération des Pays de Lérins, du Pays de Grasse et de Sophia-Antipolis

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. David LISNARD, 4^{ème} Vice-Président

M. LISNARD.- La délibération n° 8 consiste à entériner, si vous en êtes d'accord, mes chers collègues, la convention constitutive d'un groupement de commandes pour appliquer la loi. Nous avons beaucoup de jargon dans les délibérations n° 8 et 9 que nous abordons. Il s'agit de la réalisation de cartes stratégiques du bruit et de plans de prévention du bruit dans l'environnement sur les territoires et en l'occurrence de faire un groupement de commandes pour faire des économies d'échelle et profiter des expertises croisées de notre collectivité, la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins, de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et de celle de Sophia Antipolis.

Nous avons déjà délibéré, à ce sujet, le 20 juin 2014 pour constituer un groupement de commandes avec le Pays de Grasse. C'est extrêmement important parce que c'est la première traduction concrète du rapprochement pour le coup très stratégique entre Grasse, Cannes et Antibes pour résumer les bassins de vie, le bassin grassois, le bassin cannois et le bassin antibois.

Je crois qu'il est important que l'Ouest des Alpes-Maritimes se structure pour faire des économies d'échelle pour répondre aux besoins des habitants en flux, en créations de valeur, en déplacements, etc., mais également pour affirmer une capacité de discussion équilibrée à l'échelle départementale avec en particulier la dynamique métropole niçoise.

Nous avons déjà travaillé sur les prises électriques pour l'installation de bornes électriques pour recharger les véhicules électriques. Ici, il s'agit de la mise en œuvre de cette cartographie qui est une obligation légale et réglementaire en application du décret du 24 mars 2006 qui nous oblige à faire cette cartographie que nous faisons déjà dans nos communes. Plutôt que chaque commune fasse sa cartographie, nous faisons des cartographies par bassin de vie en mutualisant nos moyens, Cannes, Grasse et Antibes, pour profiter des expertises et compétences des uns et des autres, notamment celle d'Antibes qui a une grande expérience en matière d'établissement de ces cartes. Il est donc proposé de valider ce groupement de commandes à trois et de placer la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins, notre collectivité, en tant que coordinatrice de ces travaux.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*)

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient. Unanimité, je vous en remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

9.- Approbation du Contrat de Ville des Pays de Lérins pour la période 2015-2020

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. David LISNARD, 4^{ème} Vice-Président

M. LISNARD.- La délibération n° 9 est un sujet qui a déjà été délibéré et débattu dans les communes directement concernées, en l'occurrence la Commune du Cannel et celle de Cannes puisqu'il s'agit du nouveau Contrat de Ville des Pays de Lérins pour la période qui court de 2015 à 2020. La Politique de la Ville a été transférée de façon pleine et obligatoire aux intercommunalités à fiscalité propre. Le transfert de compétences a eu lieu, ainsi que le transfert de financement. Jusqu'alors seule la Commune de Cannes était classée en quartier éligible et prioritaire. Il y a donc eu un transfert de recettes de la Ville vers la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins.

Depuis, la nouvelle carte qui a été établie restreint les secteurs puisqu'il y a quasiment moitié moins de quartiers que dans l'ancienne. La Commune du Cannel est éligible pour le quartier de Saint-Pierre. Il y a la partie Ranguin à Cannes et une grande partie de La Frayère et Saint-Pierre au Cannel. Nous avons travaillé avec les services de l'État et avec la Commune du Cannel pour établir ce contrat de ville qui a été délibéré au sein de chaque collectivité. Je pense que c'est le cas au Cannel, la Ville de Cannes ayant délibéré à cet effet. C'est une obligation légale aussi.

Je me permets de relever la contradiction du pouvoir central, sans esprit de polémique, mais de façon uniquement clinique, c'est-à-dire qu'à l'heure et alors que nous sont retirés des établissements en réseau d'éducation prioritaire qui ont remplacé les zones d'éducation prioritaire, révolution sémantique telle que le collège Gérard Philippe qui a fait énormément d'efforts à Ranguin mais n'est plus en réseau d'éducation prioritaire, grâce à la mobilisation de la Ville de Cannes et des parents d'élèves, nous avons réussi à obtenir des moyens garantis pour trois ans, mais il n'empêche que le collège Gérard Philippe au cœur de Ranguin quitte les réseaux d'éducation prioritaire par décision de Madame le Ministre de l'Éducation Nationale. Parallèlement, il nous est dit, ce qui est une réalité, que le secteur de Ranguin comme La Frayère, un peu moins Ranguin qu'à La Frayère puisque la sociologie évolue positivement à Ranguin, le quartier n'est plus éligible. Nous voyons une contradiction du pouvoir central, nous n'en sommes pas à une près. Cela est dommage parce que je pense que si nous voulons réduire les inégalités et les fractures territoriales, ce qui est l'objet de cette politique de la ville, cela commence par l'éducation et s'il existe un point sur lequel il faut vraiment renforcer les choses, c'est le soutien à l'enseignement sur des principes d'éducation fiables, solides, sur des fondamentaux que sont les enseignements de base autour du français, des mathématiques, du calcul, etc. ce qui fait la base du futur citoyen.

Cette contradiction relevée, ce contrat de ville dont vous avez tous eu le document est assez épais, il existe toujours un jargon propre à ce type de document très bureaucratique, mais un peu moins que la précédente version. Des efforts ont été faits et les objectifs affichés sont de bons objectifs avec en particulier des actions beaucoup plus contrôlées et plus concrètes. Les objectifs sont quantifiés avec des associations partenaires. Cela permet de coordonner les actions et les financements alloués à des associations. Tout un réseau d'associations intervient sur l'insertion par l'économie, sur des chantiers de jeunes, sur le soutien aux familles monoparentales et sur le renforcement de l'apprentissage du français. L'avantage de ce type de démarche, même si comme je vous le disais, est beaucoup trop démocratique et jargonneuse, est de donner de la visibilité et de permettre un meilleur contrôle qui était grandement nécessaire dans ce type d'action.

Quatre piliers accompagnent cette politique de la ville : Valeurs de la République et citoyenneté, Cohésion sociale, Emploi et développement économique, Cadre de vie et renouvellement urbain avec, tel que nous l'avons voulu, un plan plus concret. Ce n'était pas difficile avec des objectifs quantifiés et des résultats mesurables plus encadrés pour contrôler le bon usage et la bonne affectation des fonds publics par les associations qui sont les premières au contact du public et plus ancrées dans la réalité quotidienne des habitants.

C'est une obligation légale, autant le faire bien. Le travail se passe très bien avec les services de la Préfecture pour que nous défendions nos quartiers et que nous essayions de les tirer vers le haut en matière de sécurité, de citoyenneté et de dynamique économique. Je ne vais pas m'appesantir plus parce que nous en avons beaucoup débattu en Conseil Municipal.

Une action a été ajoutée à la demande des communes et l'État l'a acceptée notamment après les événements tragiques de janvier 2015, c'est bien évidemment la lutte contre le radicalisme et en l'occurrence le radicalisme islamique. C'est donc un des critères de vigilance pour accorder ou refuser des subventions comme je l'avais déjà évoqué en Conseil Municipal extrêmement clairement sur des cas très précis.

Avez-vous des questions ?

M. BROCHAND.- Je voudrais simplement rajouter que ces deux quartiers ont été choisis avant la tragédie que nous venons de vivre, laquelle va faire que certains d'entre eux vont devenir prioritaires dans le Contrat de Ville. Nous sommes certains d'avoir un nouveau Contrat de Ville concernant tous les quartiers qui ont été touchés.

M. LISNARD.- J'allais y venir. Je vais demander à l'État d'ajouter en quartier prioritaire, pour obtenir des financements, le quartier République en particulier qui était en quartier de veille. Nous avons déjà essayé de l'intégrer dans le Contrat de Ville parce que c'est un quartier dans lequel existent beaucoup d'inégalités, beaucoup de pauvreté et beaucoup de contrastes. M. le Président, vous avez tout à fait raison de le souligner et la Ville de Cannes a prévu de demander, c'est en cours, d'activer le quartier République comme quartier prioritaire.

M. RAVASCO, vous avez une question.

M. RAVASCO.- Mes chers collègues, bonjour. Les élus Bleu Marine de Cannes et du Cannet ne voteront pas en faveur de votre contrat de ville des Pays de Lérins. Nous ne le voterons pas, car c'est un plan qui consiste à remplir sempiternellement un tonneau des Danaïdes. Même si je vous le concède, tout n'est pas à jeter parmi ces propositions, nous assistons ici à un catalogue de mesures lénifiantes que je ne détaillerai pas, mais qui sont pour la plupart juste un héritage des vieilles lunes socialistes dignes de Bernard TAPIE. Des mesures angéliques et littéralement déconnectées de la réalité, des mesures abstraites et totalement inefficaces lors de leur supposée concrétisation sur le terrain, des mesures inadaptées qui au mieux, ou devrais-je plutôt dire au pire, instaurent *de facto* une discrimination positive. Vous parlez de discrimination quand le mot est utilisé pour aider ces quartiers, ce serait plutôt le terme de sécurisation. Commencez donc par allumer enfin le karcher de votre propre président SARKOZY et ensuite sûrement pourrez-vous enfin travailler à sauver ceux qui souhaitent être sauvés. Car si discrimination il y a, elle n'est pas du fait de la société, mais bel et bien d'une minorité agissante qui gangrène ces quartiers. Commencez donc par nettoyer ces nids à dealers par les forces de police adaptées et ensuite pour travailler à la réhabilitation de ces quartiers.

À votre décharge, je reconnais aisément que la politique nationale et régionale socialiste ne peut aider à cela. La folie furieuse des mesures de la Garde des Sceaux TAUBIRA empêche en cela toute rationalisation des plans de ville. Nous espérons que dans deux mois justement, vous pourrez bénéficier de mesures plus cohérentes et sensées avec le remplacement de Michel VAUZELLE par l'excellente Marion MARECHAL-LE PEN. Je me fais plaisir, vous permettez. En attendant cette bouffée d'oxygène salvatrice, vous comprendrez donc encore une fois que nous ne puissions voter votre plan de ville qui n'est jamais qu'une déclinaison intercommunale de la folle politique nationale de cette gauche angélique. Je vous remercie de votre attention.

M. LISNARD.- Merci pour vos éléments de langage bien répétés.

Y a-t-il d'autres interventions ? (*Pas d'intervention*)

Je crois qu'il est inutile de répondre précisément à ce que vous dites puisqu'il n'y a rien de précis. Vous vous gargarisez de mots, vous vous écoutez parler comme c'est souvent le cas, ce n'est pas pour vous personnellement, dans ce que nous entendons.

Nous sommes bien d'accord, il faut beaucoup plus de sécurité, nous y travaillons, nous agissons. Nous avons même installé des systèmes de vidéo protection sur les deux communes concernées. Nous avons obtenu des « SLIC » (Structures Légères d'Intervention et de Contrôle), des opérations, plusieurs « SLIC » ont été réalisés récemment à Ranguin avec le démantèlement de réseaux de dealers. Il faut aller bien plus loin, il faut une politique pénale bien plus ferme, mais l'un n'empêche par l'autre. Vous ne rétablirez pas une harmonie dans des quartiers entiers qui ont fait l'objet de concentration de populations extrêmement pauvres si vous n'arrivez pas à avoir une dynamique économique qui passe par la liberté entrepreneuriale, par de la sécurité et également par de la formation et par le soutien à des individus qui le méritent.

La grande difficulté de ces politiques est que pendant longtemps elles ont donné une prime à la délinquance, elles ont donné une prime à ceux qui mettaient le feu, au sens propre du terme, aux voitures et aux poubelles. Cela est absolument insupportable.

L'évolution telle qu'elle est ne nous convient pas parce qu'elle est encore complètement jargonneuse, mais elle est pertinente parce qu'elle permet de donner du sens et de l'orientation aux actions ; elle va précisément vers celles et ceux qui sont majoritaires dans ces quartiers, très majoritaires, qui font leur vie tranquillement et qui, eux, ont besoin d'être soutenus.

Nous, nous soutenons les honnêtes gens. Vous, vous alimentez les épouvantails, c'est votre responsabilité. Vous avez fait un commentaire sur une tête de liste aux régionales et je crois que c'est hors sujet. Par rapport à ce que nous vivons, je trouve que c'est à la limite de l'indécence et très franchement, je ne sais pas si elle est excellente ou pas, je n'ai pas d'*a priori*, mais après ce que j'ai su sur le comportement de ce qui s'est passé hier et sur les propos qui ont été dits totalement hors-sol, totalement déconnectés de la réalité cannoise depuis huit jours, je pense et je crois que le « Bleu Marine » comme vous dites, devrait se faire un petit peu plut palot, un peu plus discret, un peu moins arrogant et un peu plus respectueux des femmes et des hommes de tous bords qui se retroussent les manches pour relever les défis.

Nous allons passer au vote. Y a-t-il des oppositions ? Trois oppositions, avec les nuances de bleu, « les nuances de Grey et les nuances de bleu ». C'est un peu moyen, pardonnez-moi, c'est un peu moins sexy. Y a-t-il des abstentions ? Adoptée par toutes les communes et par tous les autres groupes.

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Contre : M. RAVASCO, Mme DORTEN et M. GROSJEAN).

M. LISNARD.- Merci. J'en ai terminé, M. le Président.

M. BROCHAND.- Merci. Nous passons à M. Henri LEROY qui va vous parler de l'Aménagement du Territoire, du Développement Economique et de l'Habitat.

10.- Adaptation des statuts du Syndicat Mixte en charge d'élaborer, d'approuver, de suivre et de réviser le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Ouest des Alpes-Maritimes - SCOT

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. Henri LEROY, 2^{ème} Vice-Président

M. LEROY.- Merci, M. le Président.

Je voudrais d'abord m'associer à la déclaration que vient de faire David LISNARD sur les moyens mis en place. Il est vrai qu'énormément de Départements nous ont aidés. Je pense à nos amis varois et à nos amis des Bouches-du-Rhône. Des délégations de jeunes sapeurs-pompiers, plus de 200, sont venues des Bouches-du-Rhône. Pour ne pas être trop long, je voudrais vraiment remercier les élus et les maires qui tous sont venus sur le terrain, ont rayonné dans leur quartier, ont fait du recensement, ont été coordonnés par la cellule management coordination, tant David LISNARD, Richard GALY, les maires impactés que ceux qui ne l'étaient pas. Il faut savoir que la Ville de Théoule a mis des personnels et du matériel à la disposition de la Ville de Mandelieu, mais surtout aussi parce que nous les oublions trop souvent, j'ai été très agréablement surpris de voir que plus de 300 fonctionnaires se sont portés volontaires le dimanche matin, dès le samedi soir d'ailleurs, pour venir travailler et notamment remettre toutes les écoles en état et tous les sites qui touchent les bâtiments publics. Je voulais le signaler. Il n'est pas dans mon habitude de signaler le travail des fonctionnaires puisqu'après tout ils sont payés pour cela, mais dans ce cas, ils ne l'étaient pas. Ils étaient tous volontaires, tous bénévoles et cela a été véritablement un élan, je le disais souvent sur les ondes, non pas de solidarité, mais de fraternité. Il est vrai qu'élus, fonctionnaires de quelques départements que ce soient et des habitants se sont aussi joints à nous. Cela a été vraiment une chaîne de solidarité hors du commun. Voilà ce que je voulais juste rajouter en remerciant toutes ces personnes qui ont vraiment fait un travail remarquable tant psychologiquement que moralement vis-à-vis de l'ensemble de nos concitoyens qui ont été meurtris, notamment les familles, mais pas qu'elles, l'ensemble des citoyens qui ont tout perdu, absolument tout, dans de nombreux rez-de-chaussée dans les villes du bassin cannois.

Merci de votre attention.

Je voulais vous parler de quelque chose qui nous préoccupe depuis 20 ans et qui nous occupe depuis huit mois : c'est-à-dire, la modification du SCOT, du Schéma de Cohérence Territoriale, puisque vous le savez, tous les Plans Locaux d'Urbanisme et même les PLUI demain, les Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux, devront respecter la loi, le règlement, mais aussi le SCOT qui depuis 20 ans n'a pas bougé dans l'Ouest de notre département, je dirais dans le secteur Cannes-Grasse-Antibes pour diverses raisons. Nous sommes aujourd'hui arrivés à un résultat, puisqu'il est vrai que depuis le 26 novembre 2014, les deux Communautés d'Agglomération du Pays de Grasse et des Pays de Lérins ont par arrêté préfectoral été chargées de mettre en place le SCOT, en se substituant aux communes concernées.

Ces réunions de travail ont été extraordinaires et multipliées. Je voudrais vous signaler que nous avons un Président qui a gardé son sang-froid, ce qui m'a étonné, pendant toutes les réunions. M. Bernard BROCHAND a été d'un stoïcisme incroyable, jamais énervé, toujours productif.

Nous avons donc réussi, malgré des échanges extrêmement « de détails » sur des projets minimes, à nous mettre d'accord sur les modifications des statuts du SCOT. La modification de ces statuts va porter principalement sur le nombre de délégués qui reste le même, mais 50 % pour les Pays de Lérins et 50 % pour le Pays de Grasse et les sièges qui seront au nombre de 56 : 28 pour notre communauté d'agglomération, 28 titulaires et 28 suppléants et pour la Communauté de Grasse, 28 titulaires et 28 suppléants. Sachez aussi que nous avons rétabli ce qui nous paraissait en tout cas extrêmement juste, c'est-à-dire la participation à égalité de tous les frais de fonctionnement puisque 50 % seront pris en charge par la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins et 50 % par la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse.

Aujourd'hui la nouveauté, en dehors de cet accord qui s'est fait sur les sièges dans une parité extrêmement sympathique, est que nous allons créer trois commissions : l'une traitera avec des élus, des cadres et des techniciens, de l'ensemble des projets sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, la deuxième commission traitera des projets avec des cadres et des élus relatifs au territoire de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins, la troisième commission composée de la même manière va être mixte, puisque vous savez que l'État nous demande depuis de très nombreuses années de faire un schéma de secteur sur la Basse Vallée de la Siagne qui concerne les Communes de Cannes, de Pégomas, de La Roquette et de Mandelieu. Cette troisième commission a été actée pour effectivement faire une proposition en travail égal sur les deux communautés. Ensuite, l'ensemble du Bureau avec un Président et l'ensemble des titulaires feront acter le travail de ces trois commissions pour, à terme, voter le Schéma de Cohérence Territoriale.

Voilà le résumé des cinq pages de l'ensemble des critères qui ont été retenus pour cette délibération qui concerne la proposition de modification des statuts du Schéma de Cohérence Territoriale qui sera mise en place. Elle ne l'est pas encore parce que la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse doit aussi délibérer dans les mêmes termes, ensuite les statuts seront modifiés et nous mettrons en place très rapidement, je crois six jours après, le Bureau, le Président et les statuts. Il y aura un contrat de gouvernance qui prendra des engagements extrêmement clairs. En dehors de cette délibération, sachez que nous avons voulu une parité parfaite : trois ans de présidence du Pays de Grasse, trois ans des Pays de Lérins et nous allons essayer, de façon très constructive, de répondre aux attentes de toutes les communes des deux communautés d'agglomération. Les délégués seront désignés dans une autre séance sur proposition du Bureau des Maires.

Voilà, Mesdames, Messieurs, cette première délibération qui consiste à avoir le mérite de proposer un début de statuts en accord avec les Pays de Grasse.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*)

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

11.- Approbation d'une convention tripartite entre la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins, la Ville de Mandelieu-La Napoule et l'Établissement Public Foncier de Provence-Alpes-Côte d'Azur, pour le financement d'études pré-opérationnelles pour la création d'une zone d'activités dédiée au nautisme au titre du Pôle Nautique d'excellence des Pays de Lérins

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. Henri LEROY, 2^{ème} Vice-Président

M. LEROY.- Il y a une convention tripartite entre la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins, la Ville de Mandelieu-La Napoule et l'Établissement Public Foncier régional, l'EPF PACA, en ce qui concerne les études pré-opérationnelles pour la création d'une zone d'activités dédiée au nautisme puisque vous savez que nous avons, le 28 avril 2014, déclaré d'intérêt communautaire le Pôle d'excellence du nautisme. La Ville de Mandelieu, dans le cadre de la révision de son P.L.U., a, après les études nécessaires, identifié les lieux-dits « Pont de Siagne et La Roubine » pour faire un secteur à enjeux.

L'Établissement Public Foncier régional, avec la Communauté d'Agglomération, est à la disposition de l'ensemble des délégués des communes concernées pour s'ériger en outil de service des collectivités pour mettre en œuvre des stratégies foncières afin de mobiliser du foncier et de favoriser le développement durable et la lutte contre l'étalement urbain.

Il s'agit d'une convention que je vous propose de signer avec l'EPF PACA, la Communauté d'Agglomération et la Ville de Mandelieu pour faire des études et pré-études afin de définir les territoires fonciers nécessaires pour permettre l'évolution de ce pôle d'excellence du nautisme.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*)

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

12.- Action en faveur de l'Emploi : Déploiement des Opérations « CV à l'affiche » et « Les CV se mettent à table » sur le territoire de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins et signature des conventions de partenariat afférentes

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. Henri LEROY, 2^{ème} Vice-Président

M. LEROY.- La délibération n° 12 concerne une délibération en faveur de l'Emploi. Il suffit de voir le résultat à chaque fois que nous faisons une manifestation sur l'Emploi qui est véritablement l'une des principales préoccupations de nos administrés. Nous avons grâce aux idées des uns et des autres, associées les unes aux autres, un développement à vous proposer : les Opérations « Les CV à l'affiche » et « Les CV se mettent à table » sur les territoires de la Communauté d'Agglomération, c'est-à-dire des cinq communes, en tout cas celles qui veulent bien les mettre en œuvre pour proposer des opérations assez originales pour la signature de contrats éventuellement.

La Maison de l'Economie et de l'Emploi des Pays de Lérins qui se trouve à Mougins a deux actions. « Les CV se mettent à table » du 20 au 22 octobre, c'est-à-dire que de nombreux restaurateurs ont accepté de disposer sur leurs tables pendant cette période, des CV sous forme de sets de table, à condition que les demandeurs d'emploi soient d'accord que leurs CV paraissent sur ces sets et accueillir toute la clientèle de ces restaurateurs. Dans le même état d'esprit, il y a « Les CV à l'affiche », à condition que les demandeurs d'emploi acceptent que leurs CV soient mis à l'affiche. C'est une opération qui va se dérouler du 1^{er} novembre au 31 décembre 2015 et ces CV seront affichés sur les grands panneaux d'affichage de 4 sur 3 ou 2 sur 4 dans nos villes afin que les employeurs, par l'affichage, contactent directement les demandeurs d'emploi. Nous espérons par cette opération originale qui se déroulera avec le P.L.I.E. des Pays de Lérins et la Mission Locale mettre en contact les demandeurs d'emploi avec les pourvoyeurs d'emplois, c'est-à-dire principalement les entreprises.

Pour cette action, nous avons une dépense prévisionnelle pour la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins de 3 500 €, le P.L.I.E. et la Mission Locale acceptent de participer financièrement à hauteur de 300 € chacun.

M. BROCHAND.- Je voudrais profiter de cette occasion pour vous dire que cette opération a déjà eu lieu à Mougins avec un grand succès et je remercie le Maire de Mougins pour sa créativité que nous avons empruntée et nous le remercions de nous avoir montré la voie. Il est en effet très intéressant de voir un chômeur sur une affiche demander lui-même des contacts. Tous les chômeurs qui étaient sur les affiches ont trouvé du travail.

M. LEROY.- Si vous n'avez pas de question, nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

13.- Versement d'une subvention à la Ville de Cannes au titre de la formation « Hôteliers navigants » dispensée par la Faculté des Métiers-École Hôtelière de Cannes

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. Henri LEROY, 2^{ème} Vice-Président

M. LEROY.- La quatrième délibération concerne le versement d'une subvention à la Ville de Cannes au titre de la formation "Hôteliers navigants" dispensée par la Faculté des Métiers-Ecole Hôtelière de Cannes. Je remercie Mme Josiane ATTUEL qui a fait un travail remarquable dans la première promotion puisqu'une petite promotion est sortie : 11 stagiaires ont fait le cycle et ont satisfait aux évaluations, 8 candidats ont trouvé un emploi, 5 en hôtellerie embarquée sur les yachts, 3 en hôtellerie-restauration à terre dont 2 en contrats à durée indéterminée. Il s'agit aujourd'hui de relancer l'opération permettant aux candidats de maîtriser l'univers du yachting, de développer la polyvalence nécessaire à bord et un savoir-faire d'excellence attendu par une clientèle exigeante.

Par ailleurs à Cannes, la qualité de la formation a été reconnue et aujourd'hui la Fédération des Industries du Nautisme a créé le Certificat de Qualification Professionnelle « Personnel de bord » et a agréé la Faculté des Métiers pour le dispenser. C'est pour cela que suite à cette opération qui a eu un résultat extrêmement positif, il y a de nouvelles demandes et continuer à poursuivre cette formation dans le cadre du Pôle d'excellence du nautisme est une excellente chose puisque de plus en plus de candidats se déclarent.

Je voudrais vous dire que la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins va attribuer une subvention en accord avec le Conseil Régional pour soutenir cette formation en répondant avec efficacité. C'est une demande spécifique de notre territoire qui est porteuse d'Emplois, la subvention accordée sera de 15 750 €.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*)

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. LEROY.- Merci, M. le Président.

M. BROCHAND.- Nous passons maintenant la parole à M. GALY qui va vous parler du Transport.

14.- Adoption d'une grille tarifaire pour des prestations de services occasionnels au titre du réseau PALM BUS

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. Richard GALY, 1^{er} Vice-Président

M. GALY.- Mes chers collègues, bonsoir.

L'adoption d'une grille tarifaire pour des prestations de services occasionnels au titre du réseau PALM BUS.

Le Service PALM BUS est sollicité pour accomplir des prestations de transports à titre privé, notamment pour le Festival de Cannes, mais aussi pour d'autres associations ou entreprises. Pour établir une facturation de ces prestations, il convient de déterminer une grille tarifaire fixée à partir de prix unitaires de référence prenant en compte des tranches horaires de jour et de nuit.

L'heure de conducteur entre 5 heures du matin et 22 heures est proposée à 45 € HT, et entre 22 heures et 5 heures du matin à 56 € HT. L'heure de personnel terrain encadrant est proposée à 55 € HT le jour, et à 69 € HT la nuit. Le prix au kilomètre à 1 € HT et le prix du véhicule/jour à 110 € HT.

Avez-vous des questions ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Unanimité, je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

15.- Actualisation des modalités de remboursement des titres de transport, à titre dérogatoire, au profit des usagers du réseau PALM BUS

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. Richard GALY, 1^{er} Vice-Président

M. GALY.- la délibération suivante concerne l'actualisation des modalités de remboursement des titres de transport, à titre dérogatoire, au profit des usagers du réseau PALM BUS.

La Communauté d'agglomération, par délibération du 18 décembre 2014, a entendu accéder, sous certaines conditions, aux demandes des familles afin de leur permettre de bénéficier du titre de transport le mieux adapté aux déplacements dans l'hypothèse où elles auraient souscrit des abonnements que ne correspondent pas exactement à leurs besoins.

La présente délibération a pour objet d'actualiser la définition des cas et des modalités, notamment le remboursement en espèces, selon lesquels la C.A.P.L. peut accorder, de manière dérogatoire, un échange ou un remboursement d'un titre « scolaire ou jeune » acquis auprès de la Régie des Transports PALM BUS. Cela permettra de répondre aux attentes de certains usagers et de leur permettre d'obtenir satisfaction. Un peu de souplesse lorsqu'ils se sont trompés d'abonnement permet d'échanger et de payer la différence ou de leur rembourser y compris en espèces le titre de transport inadapté.

Avez-vous des questions, des oppositions, des abstentions ? Merci pour la clientèle.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

16.- Modification du règlement d'exploitation du Service « Palm à la Demande » : Mise en concordance de la grille tarifaire PALM BUS et PALM A LA DEMANDE

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. Richard GALY, 1^{er} Vice-Président

M. GALY.- La délibération suivante concerne la modification du règlement d'exploitation du Service « Palm à la Demande », mise en concordance de la grille tarifaire PALM BUS et PALM A LA DEMANDE.

L'article L. 1112-4-1 du Code des Transports dispose que « le coût pour les personnes handicapées du transport à la demande mis en place par une autorité organisatrice de transport ne peut être supérieur à celui applicable aux autres usagers dans un même périmètre de transport urbain ». Or, seuls certains abonnements PALM BUS font l'objet d'une tarification différenciée selon le lieu de résidence. En revanche, le ticket unitaire PALM BUS fait l'objet d'une tarification unique quelle que soit la domiciliation de son détenteur. Légalement, il y a lieu d'appliquer une tarification indifférenciée à tous usagers de Palm à la Demande quel que soit le produit tarifaire utilisé y compris les titres unitaires.

Il convient donc de supprimer les dispositions relatives à cette tarification différenciée prévues aux articles 3 et 11 du règlement d'exploitation. Autrement dit pour les personnes handicapées qui bénéficient d'un Palm à la Demande, il est impossible de faire une tarification différenciée pour le cas où ils habitent en dehors du territoire de la C.A.P.L. ou qu'ils travailleraient en dehors du territoire de la C.A.P.L. Nous vous proposons d'unifier cette tarification pour les usagers du PAD.

Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

17.- Schéma Directeur d'Accessibilité-Agenda d'Accessibilité Programmée (SDA-Ad'AP) du service de transports publics « Réseau PALM BUS » : Demande de prorogation du délai de dépôt

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. Richard GALY, 1^{er} Vice-Président

M. GALY.- La question suivante, et la dernière, est celle du Schéma Directeur d'Accessibilité-Agenda d'Accessibilité Programmée du service de transports PALM BUS et une demande de prorogation du délai de dépôt.

L'ordonnance du 26 septembre 2014 permet aux Autorités Organisatrices de Transports de poursuivre, après l'échéance du 13 février 2015, la mise en accessibilité de leurs réseaux, par l'élaboration d'un schéma directeur d'accessibilité-agenda d'accessibilité programmée. Dans ce contexte complexe de création des Pays de Lérins et de restructuration profonde du réseau PALM BUS, l'accessibilité a déjà été prise en compte, notamment sur les stations BHNS et le Service « Palm à la Demande ». Il reste néanmoins un travail important à accomplir pour mener à bien, sur la base des Schémas d'Accessibilité antérieurs, celui des Pays de Lérins. La Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins a sollicité auprès du représentant de l'État et en application de l'article R. 1112-19 du Code des Transports, une prorogation des délais impartis pour déposer ce fameux schéma directeur d'accessibilité. Il convient donc de formaliser cette demande, déjà émise par courrier du 26 juin 2015, par délibération conformément à l'article R. 1112-19 du Code des Transports.

Nous demandons une prorogation et cette demande de report n'aura pas d'impacts financiers, mais le Schéma Directeur sera en revanche assorti d'une estimation financière des travaux de mise en accessibilité du réseau PALM BUS à réaliser dans un délai de trois ans. Nous demandons donc à proroger avec une estimation financière beaucoup plus précise sur ce qui sera proposé sur ce délai de trois ans.

Avez-vous des questions, des oppositions, des abstentions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. GALY.- Je vous remercie, donc à l'unanimité.

M. BROCHAND.- Merci pour cet ordre du jour que j'appelle la « première » séance.

La séance est levée à 19 h 15.